

# ELAN JAPINDICE

## PARTIE A STATUTAIRE

### Présentation succincte

Code ISIN	:	FR0010235846
Dénomination	:	ELAN JAPINDICE
Forme juridique	:	Fonds commun de placement – constitué en France
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Date de création	:	16 novembre 2005
Compartiment/nourricier	:	non / non
Société de Gestion	:	Rothschild & Cie Gestion
Autres Délégués	:	Gestion comptable : HSBC Securities Services (France)
Dépositaire	:	Rothschild & Cie Banque
Commissaire aux comptes	:	Barbier Frinault et Autres
Commercialisateur	:	Rothschild & Cie Gestion

### Informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Actions internationales

**Objectif de gestion :** Elan Japindice a pour objectif de répliquer la performance de l'indice TOPIX<sup>®</sup>, couvert contre le risque de change, quelle que soit son évolution, en investissant en actifs monétaires libellés en Euro et en achetant parallèlement des contrats sur indice TOPIX<sup>®</sup>. Elan Japindice aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM et celle de l'indice à un niveau inférieur ou égal à 2 %, ou s'il est plus élevé, à un niveau inférieur ou égal à 10% de la volatilité de l'indice TOPIX<sup>®</sup>.

**Indicateur de référence :** La performance de l'OPCVM est à comparer à celle de l'indice TOPIX<sup>®</sup> (cours de clôture, dividendes non réinvestis, couvert contre le risque de change). L'indice est composé de l'ensemble des actions japonaises cotées à la Première Section de la Bourse de Tokyo. Le poids de chaque action dans l'indice est pondéré par la capitalisation boursière de la valeur. Elan Japindice est un OPCVM indiciel.

**Stratégies d'investissement :** L'OPCVM adopte un style de gestion indicielle à réplification synthétique afin d'obtenir une performance similaire à celle de son indice de référence.

Pour réaliser son objectif de gestion, l'OPCVM est composé d'actifs monétaires libellés en Euro, et parallèlement l'OPCVM achète des contrats sur indice TOPIX<sup>®</sup>. Pour le solde, le FCP pourra investir dans des OPCVM ou Fonds d'investissement. Le portefeuille est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur le marché des actions japonaises. L'allocation globale est la suivante :

- entre 0 et 100 % de l'actif en titres de créance, instruments du marché monétaire et produits de taux ou convertibles ;
- Entre 0 et 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit européen conformes à la directive ou de droit français (dont les parts ou actions d'OPCVM du groupe Rothschild) ;
- En liquidités, à titre accessoire.

En outre, dans la limite maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM, ce dernier peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, de change, marché des futures et options sur actions ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions et de change). Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille et/ou l'exposer sur des indices ou des actions. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.

**Profil de risque:** « Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. »

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

- 1- **Risque de marché :** risque de l'OPCVM (constitué par ses engagements Hors Bilan) dû à son exposition sur le risque de marché des actions japonaises composant l'indice TOPIX<sup>®</sup>, le FCP étant en permanence exposé à plus de 90% sur ce marché. En cas de baisse de l'indice TOPIX<sup>®</sup>, la valeur liquidative du fonds baissera ;
- 2- **Risque en capital :** Il existe un risque en capital, le FCP n'intégrant aucune garantie en capital ;
- 3- **Risque que l'OPCVM ne soit pas conforme à son objectif de gestion ;**
- 4- **Risque de crédit :** risque de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension). Ainsi une hausse des spreads de crédit entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
- 5- **Risque de taux :** risque résiduel et non significatif ;
- 6- **Risque de change résiduel :** l'OPCVM peut supporter un risque de change résiduel.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

**Garantie ou protection** : néant

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : Tous souscripteurs

Le FCP s'adresse à des investisseurs qui souhaitent s'exposer principalement aux marchés des actions japonaises sans être exposé au Yen. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à cinq ans mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Durée des placements recommandée** : supérieure à 5 ans

### **Informations sur les frais, commissions et la fiscalité**

- Frais et Commissions :

#### Commission de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4.5% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	2.5 % maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

#### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1.196 % maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Il n'y aucune rémunération acquise au dépositaire ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

#### **Régime Fiscal :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur ou distributeur de l'OPCVM.

## **Informations d'ordre commercial**

---

### **Conditions de souscriptions et de rachats :**

Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées chaque jour à seize heures par Rothschild & Cie Banque et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant.

Montant de souscription initiale : 1 part

VL d'origine : 110,27 euros

Les parts de l'OPCVM sont libellées en Euro. Celles-ci ne sont pas décimalisées et pourront être décimalisées sur décision de la société de gestion.

### **Réception des souscriptions et des rachats :**

Rothschild & Cie Gestion 42-44 rue d'Anjou 75008 Paris / Rothschild & Cie Banque 17 avenue Matignon 75 008 Paris

**Date de clôture de l'exercice :** Dernier jour de bourse du mois de décembre (1<sup>ère</sup> clôture : décembre 2006)

**Affectation du résultat :** OPCVM de capitalisation

### **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris, à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture de la Bourse japonaise et du TSE.

### **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est publiée dans les locaux du dépositaire (Rothschild & Cie Banque) ou dans les locaux de la société de gestion (Rothschild & Cie Gestion) et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.rothschildgestion.fr](http://www.rothschildgestion.fr)

**Devise de libellé des parts ou actions :** Euro

### **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 septembre 2005

Il a été créé le 16 novembre 2005

## **Informations supplémentaires**

---

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Rothschild & Cie Gestion**

#### **Service commercial**

**42-44 rue d'Anjou**

**75008 Paris**

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la société de gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : [rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com](mailto:rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com)

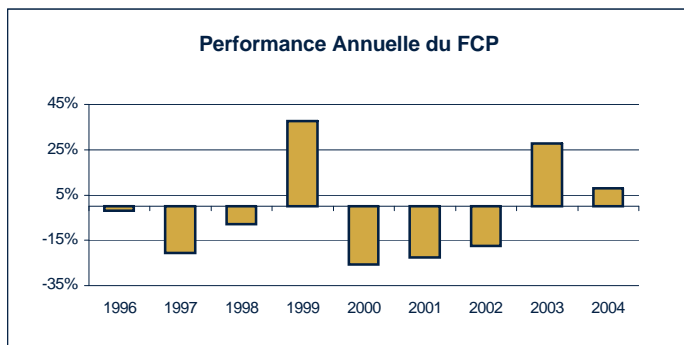
Date de publication du prospectus : 22 mars 2006

Le site de l'AMF [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B STATISTIQUES

### Performances du FCP au 31-12-04



Performances cumulées	1 an	3 ans	5 ans
Elan Japindice*	7.92%	13.61%	-34.56%
Indice de référence	7.61%	8.97%	-39.32%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis, alors que ceux de l'indicateur de référence se font dividendes non réinvestis.

\*Les performances présentées tiennent compte de l'historique des performances de la SICAV Elan Japindice, absorbée par le FCP en date du 16 novembre 2005, les deux OPCVM présentant à cette date des caractéristiques identiques.

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31-12-04

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM du fonds d'investissement</b>  Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li> </ul>	
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>  Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- commission de surperformance</li> <li>- commission de mouvement</li> </ul>	
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	

#### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

#### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

#### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille.

### Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31-12-04

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté %de l'actif moyen

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de % de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
Titres de créances, instruments du marché monétaire	
Actions & Obligations	